



Réseau National des Espaces-Test Agricoles

Comment le test d'activité peut-il faciliter la transmission des exploitations agricoles ?

**Analyse d'expériences menées
dans 8 espaces-test agricoles**



Sommaire

1. Introduction	4
2. Démarche de recherche-action	4
3. Analyse et enseignements à tirer de ces expérimentations.....	5
3.1. Spécificités du test d'activité agricole.....	5
3.2. Enseignements sur les moyens techniques et financiers	6
3.3. Enseignements sur les moyens humains.....	7
4. Préconisations aux espaces-test agricoles qui veulent proposer des phases de test pour faciliter une transmission	9
Annexe 1. Proposition d'outils de diagnostic en vue de la mise en place d'un test d'activité pour faciliter la transmission	11

Travail réalisé par le Groupe de Travail « *Espaces-test agricoles et transmission* » du RENETA en 2018-2019. Rapport publié en mars 2020.

Crédits photos : JB Cavalier - RENETA

1. Introduction

Un travail de recherche-action a été mené par le RENETA afin de définir **le(s) rôle(s) que peuvent jouer les espaces-test agricoles dans la transmission d'exploitations agricoles**, en complémentarité et dans une logique de mutualisation avec les autres acteurs et expérimentations en cours.

Les espaces-test agricoles peuvent en effet jouer un rôle pertinent dans la transmission des exploitations agricoles, en mettant en lien des futurs cédants qui cherchent des repreneurs, et des futurs agriculteurs, de plus en plus non issus du milieu agricole, qui cherchent non seulement à se tester et à dimensionner leur projet agricole, mais qui cherchent également des terres pour pouvoir s'installer.

2. Démarche de recherche-action

Dans un premier temps, **8 expérimentations de terrain** ont été conduites par 8 espaces-test agricoles. Ces cas concrets de transmission via une phase de test d'activité ont concerné entre 1 et 4 porteurs de projets et agriculteurs cédants sur chaque espace-test concerné.

Ces expérimentations ont également mobilisé les différents partenaires de chaque espace-test.

Le choix de ces expérimentations a été fait de manière à étudier un maximum de situations et de productions différentes. Les cas plus particulièrement recherchés ont été :

- cas d'une transmission d'une activité en élevage ;
- cas d'une création d'activité agricole en plus de la transmission (ex. pôle arboricole en plus de maraîchage) ;
- cas d'une mise à disposition de matériel réalisée dans le cadre d'une banque de travail ;
- cas d'une cession des outils de production et de transformation dans le cadre du test ;
- cas d'une coexistence des deux parties (cédant et repreneur) pendant la phase de test ;
- cas d'une transmission en phase de test via un autre statut que le CAPE¹ ;
- cas d'une transmission est anticipée très en amont de l'âge de la retraite du cédant ;
- cas d'une transmission par un cédant qui n'est pas en fin de carrière.

Cette phase d'expérimentation visait à caractériser :

- d'une part, les **modalités spécifiques mises en œuvre sur chaque espace-test** par rapport à la question de la transmission, et ce autour des 4 fonctions essentielles d'un espace-test agricole : la fonction couveuse (mise à disposition d'un cadre légal d'exercice du test), la fonction pépinière (mise à disposition de moyens de production), la fonction suivi-accompagnement et la fonction animation-coordination ;

¹ CAPE : Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise. Il s'agit du statut privilégié par les espaces-test agricoles pour la réalisation de tests d'activités.

- d'autre part, les **apports de la phase de test dans le projet de transmission** des exploitations agricoles.

Pour chacune de ces expérimentations, des fiches de retour d'expériences ont été réalisées (*voir en annexe 2*).

3. Analyse et enseignements à tirer de ces expérimentations

3.1. Spécificités du test d'activité agricole

Ce travail de capitalisation a permis de faire ressortir quelques spécificités du test d'activité agricole par rapport à d'autres dispositifs d'accompagnement à la transmission.

Tout d'abord, les premières expériences montrent que le passage par une phase de test chez un futur cédant peut faciliter la transmission de l'exploitation notamment grâce au **lien de confiance** qui se tisse au cours du test.

Le statut d'entrepreneur à l'essai et l'utilisation du CAPE proposé par nombre d'espaces-test agricoles permettent ainsi de renouveler l'approche de la transmission par **la création d'un lien nouveau** – à la fois plus engageant mais réversible – **entre un cédant et un repreneur** en situation non pas de stagiaire ou de salarié mais d'entrepreneur.

Le cadre juridique et partenarial, ainsi que l'accompagnement spécifique proposés par les espaces-test, permettent également **la médiation** (souvent nécessaire) de la démarche de transmission via **la présence d'un acteur tiers impliqué dans le processus**.

Ensuite, on se rend compte que les espaces-test agricoles sont pour l'heure surtout utilisés comme une **ressource « technique »** pour justifier, d'un point de vue réglementaire, la présence et l'activité propre du potentiel repreneur en plus de l'activité de l'agriculteur en fin de carrière.

Dans bon nombre des cas étudiés, c'est surtout le porteur de projet qui est à l'origine de la mise en place d'un accompagnement via un espace-test agricole. Lorsque la phase de test est, à l'origine, une volonté du paysan qui cherche à céder, il y a de plus fortes probabilités que le test débouche sur une reprise d'activité. En effet, pour qu'une reprise d'activité agricole puisse s'opérer dans la continuité de ses outils de production, il est primordial que le futur cédant ait cette **envie de transmettre**. Sans volonté, rien ne s'opère en matière de transmission. On parle alors de cession d'activité et éventuellement de reprise.

Enfin, si on le compare au **stage de parrainage**, le test d'activité via le CAPE présente un certain nombre d'avantages :

- dans le cadre du test d'activité, l'expérimentation dure de 1 à 3 ans, alors que le stage parrainage dure entre 3 et 12 mois ;
- le statut de stagiaire permet au porteur de projet de toucher une indemnisation dans le cadre du stage parrainage mais il y a une meilleure maîtrise progressive du revenu en test d'activité ;
- il y a également une meilleure reconnaissance locale du porteur de projet à la sortie du test, du fait de sa véritable autonomie de travail et des revenus obtenus de son activité.

Il peut néanmoins être pertinent de proposer un stage parrainage pour que les 2 parties apprennent à bien se connaître avant la phase de test. De même qu'il peut être pertinent après une phase de test d'activité lorsque cette phase est réalisée sur un lieu test permanent. La phase de test d'activité devient ainsi une étape dans le parcours d'installation-transmission qui permet de vérifier la résistance "physique" et l'ensemble des compétences (entrepreneuriales, techniques...) nécessaires au métier d'agriculteur.

3.2. Enseignements sur les moyens techniques et financiers

Pour faciliter des transmissions d'exploitation lorsque la fin de carrière du cédant est trop proche pour laisser le temps d'accueillir un ou deux porteurs de projet, plusieurs espaces-test participent à la mise en œuvre d'**outils de portage d'investissements et de capitaux** qui permettent d'agir également sur les aspects économiques et financiers de la transmission.

Pour cela, il faut qu'un collectif se mobilise pour se porter garant afin d'assurer le portage financier de l'exploitation au titre du porteur de projet en phase de test. Dans les études de cas, on voit ainsi plusieurs cas de foncier et d'équipement rachetés par la **SAFER** (cf. *fiche d'expérience d'A petits pas*), ou par des mouvements citoyens tels que **Terre de liens** (cf. *fiche d'expérience de la CIAP Pays de la Loire*), ou par la création de **Groupements Fonciers Agricoles** (GFA) parfois adossés au réseau des **AMAP** existant lorsque le précédent agriculteur avait organisé une partie de sa distribution en circuits courts. Des **cagnottes solidaires** ou des **clubs CIGALES** contribuent également à ces soutiens citoyens pour faciliter des portages de rachat progressif d'équipements pour le compte du repreneur.

Il reste assez rare, pour l'heure, dans le réseau des espaces-test agricoles, que ce soit l'espace-test lui-même qui dispose de moyens financiers propres pour racheter une part importante du matériel agricole, voire une partie ou tout le bétail lorsque le cédant ne s'est pas donné suffisamment de temps pour trouver un repreneur et lui laisser le temps de se tester. Cela est néanmoins apparu dans un des cas étudié (cf. *fiche d'expérience de la CIAP Pays de la Loire*), et cela a été permis par **un soutien public conséquent** à l'espace-test (en l'occurrence, le soutien fort du Conseil Régional Pays de la Loire et de la Caisse des Dépôts et Consignations).

Par ailleurs, la **forme coopérative** de certains espaces-test agricoles facilite également des reprises d'exploitations agricoles par la mise à disposition collective de ces équipements et/ou du foncier.

Les formes sociétaires coopératives facilitent également la transmission des exploitations en dissociant le capital du travail. Les **Coopératives d'Activités et d'Emploi** (CAE) peuvent ainsi aider à résoudre certains problèmes rencontrés, en particulier celui de l'accès au foncier et au matériel puisque les biens sont propriétés de la coopérative. La coopérative peut en effet se porter acquéreur des terres, et les exploitants, entrepreneurs-salariés de la CAE, en deviennent sociétaires. Dans le monde agricole où l'esprit de propriété et d'indépendance domine, il s'agit d'une révolution que portent déjà quelques SCOP rurales. D'après Sylvain Pechoux, gérant de la CAE Les Champs des Possibles (espace-test agricole d'Ile-de-France), cette formule aurait de nombreuses vertus : « *Cela résout les problèmes de transmission, de foncier et de matériel, puisque les biens sont à la coopérative. Et cela simplifie les entrées et sorties de l'agriculture puisqu'il "suffit" d'acheter ou de vendre des parts sociales. Et la présence, en tant que sociétaires, de consommateurs, de partenaires*

agricoles et de collectivités donne un vrai caractère d'intérêt général au projet de développement économique.»²

Ces types de portage facilitent grandement la mise en place de tests d'activité agricole car ils permettent au porteur de projet d'être délivré de la charge du rachat précipité par la date de cession d'activité du cédant alors même que le potentiel repreneur n'est parfois pas tout à fait sûr de ses compétences et de son choix de se lancer dans cette activité sur cette ferme.

Cette intermédiation, à laquelle les espaces-tests agricoles participent, reste donc une des clés de réussite pour la transmission des exploitations.

Dans la plupart des cas, pendant la phase de transmission lors de laquelle il y a double activité (celle du porteur de projet sous statut CAPE, et celle des cédants), les **cédants conservent** le bénéfice de presque toutes **les aides agricoles auxquelles ils ont droit**.

Dans presque l'intégralité des cas étudiés, un **système d'échange de travail** plus ou moins formel a été mis en place pour limiter le coût financier d'utilisation du matériel agricole par le porteur de projet pour sa propre activité.

Un point de vigilance ressort également des cas étudiés : il peut être compliqué d'essayer de mettre en place un test d'activité si le porteur de projet souhaite développer une activité très différente de celle du cédant. Dans un des cas étudiés, les porteurs de projet avaient indiqué dès le départ qu'ils ne voulaient pas reprendre l'activité principale du cédant. Ce dernier avait accepté malgré tout, au prétexte qu'ils auraient le temps de changer d'avis et de réorienter leur projet pendant la phase de test. Or, il n'est pas fréquent qu'un porteur de projet adapte son projet initial en fonction de l'existant, pouvant générer plus de frustrations dès lors que les attentes du cédant ne sont au final pas totalement satisfaites (*cf. fiche d'expérience de l'ADDEAR 69*).

3.3. Enseignements sur les moyens humains

Il est important qu'il y ait **un collectif de personnes qui, au sein du partenariat de l'espace-test, soit à la fois à l'écoute des besoins du porteur de projet et des considérations du cédant**. Il est en effet rare que la même personne réussisse parfaitement à faire la médiation entre les deux parties. Et il ne faut pas ignorer la charge humaine considérable que ce type de situation représente. En effet, chaque espace-test rencontré rapporte que ce type d'accompagnement est beaucoup plus lourd à gérer que des phases de test où les porteurs de projet créent leur activité sur des sites qui ne sont plus exploités depuis des années. Cette forte charge en ressources humaines se ressent d'autant plus lorsque, justement, c'est une seule et même personne qui accompagne les 2 parties, comme cela a été le cas dans l'expérience de TREBATU (*cf. fiche d'expérience de TREBATU*).

La mise en place de **groupes d'appui locaux** est une pratique courante des espaces-test agricoles afin de multiplier le nombre de personnes ressources sur lesquelles les porteurs de projet peuvent s'appuyer. Parmi ces personnes ressources on retrouve généralement des voisins agriculteurs, des acteurs de la filière, des

² GUERARD Stéphane, 2016, « Les champs des possibles cultivent les vocations d'exploitants en Ile-de-France », *l'Humanité*, 5 avril

citoyens de proximité du site, des consomm'acteurs en demande de produits alimentaires locaux... Ces groupes sont d'autant plus importants qu'ils peuvent aussi accompagner les cédants dans leur réflexion et dans la prise de distance progressive de leur ancienne activité par les conseils et la confiance acquise depuis longtemps.

De la même manière, il ressort que le choix du/des agriculteur(s) tuteur(s) qui accompagnent, soutiennent et conseillent les porteurs de projet n'est pas obligatoirement l'agriculteur cédant. L'intervention d'un pair permet ainsi à l'agriculteur accueillant de ne pas accompagner seul un porteur de projet qui remet souvent en cause une partie du système d'exploitation (*cf. fiche d'expérience de la CIAP Pays de la Loire*).

Etant donné qu'un certain nombre d'expériences de transmission n'aboutissent pas à une cession effective entre le cédant et le (ou les) repreneur(s), les participants au groupe de travail « Espaces-test agricoles et transmission » du RENETA ont mis en avant la nécessité de **construire collectivement un outil de diagnostic et d'accompagnement support aux échanges** à mettre en place en amont de l'expérience afin de clarifier le plus possible les futurs termes de la transmission. L'ensemble des aspects techniques et humains doivent en effet être abordés. Il apparaît primordial de prendre le temps d'échanger longuement avec le cédant sur les enjeux de sa transmission, mais également de prioriser les critères de faisabilité de cette transmission avec le ou les porteurs de projet.

Cet outil de diagnostic est présenté en annexe 1 de ce document.



4. Préconisations aux espaces-test agricoles qui veulent proposer des phases de test pour faciliter une transmission

Une expérience de transmission mal accompagnée dans le cadre d'un test d'activité est, *in fine*, une ferme qui ne se transmettra pas.

Il est essentiel de ne pas considérer la problématique de la transmission uniquement sous l'aspect économique. Il faut également prendre en compte la diversité des formes de transmissions qui s'opèrent et qui conditionnent le potentiel de repreneurs à s'investir pleinement dans la reprise de tout ou partie de l'exploitation : transmission du patrimoine (capital), transmission du métier (travail), transmission du statut d'agriculteur (droit). Le transfert des savoirs entre le futur cédant et le futur repreneur pendant la phase de test, même s'il ne donne pas lieu à une reprise d'exploitation, est aussi particulièrement efficace et permettra probablement de reprendre une autre ferme.

Les espaces-test agricoles abordent cette problématique de la reprise/transmission essentiellement du point de vue du potentiel repreneur, et le cédant n'est généralement pas suffisamment accompagné. Cela pose la question des capacités des espaces-test agricoles à accompagner pleinement ces situations de reprise/transmission.

Il est important, dans un premier temps, de bien informer le futur cédant des contraintes particulières liées à l'utilisation de cet outil d'espace-test agricole dans son projet de transmission. Il y a, en particulier, un risque non négligeable que le porteur de projet décide finalement de ne pas reprendre l'exploitation si son test n'est pas concluant.

Il apparaît également important de bien faire comprendre au cédant toute la latitude qu'ont les porteurs de projet à adapter cet outil de travail. Il s'agit d'accompagner le cédant à la mise en distance de son ancien projet.

L'espace-test agricole ne doit pas répondre à une demande d'accompagnement si le cédant ne s'est pas préparé à l'ensemble des enjeux psycho-sociaux-économiques d'une telle démarche. S'il ne le souhaite pas, il faut imaginer que l'espace-test agricole reprenne à son compte l'exploitation au cédant et que le projet de reprise soit géré par l'espace-test lui-même.

Il convient de proposer au cédant lorsque c'est possible des formations de préparation à la cession d'activité et de favoriser la communication à ces journées de formation par la presse et surtout par le bouche à oreille.

Lors de l'accompagnement, il s'agit de dissocier 2 groupes : l'un auprès du potentiel repreneur, et l'autre auprès du cédant.

L'espace-test agricole doit outiller à la fois le potentiel repreneur et le cédant, et leur proposer une formalisation des engagements de chacun.

Il est conseillé que le cédant ne soit pas le tuteur/ parrain du porteur de projet en phase de test pour éviter une situation du Stage parrainage parfois vécue comme une phase de salariat ne favorisant pas l'autonomie du repreneur.

L'animateur/accompagnateur de l'espace-test agricole doit jouer le rôle de « burette d'huile », de médiateur. Son premier savoir-faire est de permettre à des porteurs de projet de « se tester » et non « d'être testés ». Il doit donc se former sur les enjeux de la transmission, connaître l'environnement local des dispositifs qui sont plus spécialisés sur la question de la transmission.

La question est alors de savoir à quelles conditions l'espace-test agricole est pertinent pour se spécialiser sur l'accompagnement des cédants.



**Conditions pour lesquelles
l'espace-test agricole est
pertinent pour
accompagner une
transmission**

- Le futur cédant est à plus de 4 ans de la retraite.
- Il est possible de monter un atelier séparé, ou la personne en test d'activité peut gérer indépendamment une partie de la production.
- Le cédant prend un temps spécifique d'au moins 3-5 jours pour réfléchir aux enjeux de la transmission.



**Conditions pour lesquelles
l'espace-test agricole n'est
pas pertinent pour
accompagner une
transmission**

- Le futur cédant est à moins de 3 ans de la retraite.
La mise en place des conditions d'un test d'activité laisse peu de marge à une autre solution de transmission si le porteur de projet n'est finalement pas en capacité de reprendre
- Il n'est pas possible de monter un atelier séparé, ou la personne en test ne peut pas gérer de manière indépendante une partie de la production.
- Le cédant ne prend pas un temps spécifique d'au moins 3-5 jours pour réfléchir aux enjeux de la transmission.



Annexe 1. Proposition d'outils de diagnostic en vue de la mise en place d'un test d'activité pour faciliter la transmission

Les conflits viennent généralement d'un manque de clarification sur les données de la transmission. Il apparaît donc nécessaire de proposer aux accompagnateurs un cahier des charges le plus précis possible dans lequel apparaissent des aspects techniques et humains. Il s'agit d'anticiper les conditions de sortie de la phase de transmission. Il s'agirait notamment de prendre le temps d'écrire avec le cédant quels sont les enjeux de la transmission, mais également de prioriser les critères de faisabilité de la transmission avec le ou les porteurs de projet.

Cet outil de diagnostic à la mise en place d'un test d'activité pour faciliter la transmission n'est qu'une première étape dans l'accompagnement que peuvent proposer les espaces-test agricoles. Une fois validée l'opportunité d'une telle démarche auprès du futur cédant, et après avoir identifié le(s) porteur(s) de projet intéressé(s) par la reprise, il convient bien évidemment de proposer régulièrement des temps d'intermédiation pour aider à clarifier l'état d'avancement des projets de chacun.

Questionnaire à destination du futur cédant qui s'interroge sur la faisabilité d'accueillir un repreneur via un test d'activité

Une mention d'un droit à l'innovation doit être rappelée lors des tous premiers échanges.

Récit de l'histoire de la ferme

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Présentation de la ferme

Statut juridique de la ferme :

Surface :

- En propriété ?

- Autres propriétaires ?

Activités présentes sur la ferme :

- Production(s) :

- Transformation :

- Vente :

Lieu test potentiel

Surface allouée au test (minimale ? maximale ?) :

.....
.....
.....

Les propriétaires sont-ils disposés à mettre à disposition les terres pour du test agricole ?
Sont-ils prêts à signer un commodat à titre gratuit le temps du test ?

.....

Assolement ?(prairies permanentes ou temporaires, jachère, maïs ensilage, autres plantes fourragères, céréales, protéagineux, oléagineux, autres cultures...)

Ilots	Distance	Accessibilité	Surface	Statut	Qualité	Destination / rotation
1						
2						
3						
4						
5						

...

Accessibilité des parcelles au bétail ?

Capacités à amener de l'eau aux parcelles ?

Capacité de stockage des fourrages ?

Bâtiment ? Disponible seul ou en partage ?

Rôle	Date de construction	Statut	Surface	Capacité	Mise aux normes

Matériel :

- Matériel mis à disposition pendant la durée du test ?
- Êtes-vous prêt à signer des documents vous engageant à mettre en place des conditions pour un test d'activité agricole?
- Sous forme de convention en contre partie d'une location ? d'une entraide/ main d'œuvre ?

Nom et description	Âge (date)	Etat	Statut	Capacité

Existe-t-il d'autres possibilités de prêt de matériel aux alentours (CUMA, autres producteurs...)?

.....

Logements : avez-vous connaissance de possibilités de logements pour le porteur de projet ?

.....
.....
.....

Commercialisation : pouvez-vous apporter des réseaux de commercialisation aux potentiels repreneurs ? Ou pensez-vous à d'autres modes de commercialisation possibles ?

.....
.....
.....

Votre projet de reprise via un test d'activité

Activités

Dans l'idéal, comment imaginez-vous la reprise de votre ferme ? Qu'est-ce qui est important pour vous (agrandissement, installation d'un jeune, mixte...) ?

.....
.....
.....

Quelle est votre représentation de la ferme après vous ? Que voudriez-vous qu'elle soit (dans ses productions, sa gestion, sa tenue...) ?

.....
.....
.....

Etes-vous ouvert à d'autres propositions de production de la part du porteur de projet ? Êtes-vous opposé la création de certaines productions en particulier ?

.....
.....
.....

Accepteriez-vous que votre ferme soit reprise par plusieurs porteurs de projet en vue d'une diversification des productions ?

.....
.....
.....

Quels sont les 3 critères non négociables dans votre transmission ?

1.

2.

3.

Matériel et efforts financiers

Qu'est-ce qui est concerné par la transmission (les terres, le bâtiment, le matériel, le logement...) ? En vente, en location ? Avez-vous déjà évalué votre ferme ?

.....
.....

Quelles limites seriez-vous prêt à consentir pour favoriser la transmission (durée, coût) ? Une baisse de rémunération ?

.....
.....
.....

Quels efforts êtes-vous prêt à faire pour augmenter le chiffre d'affaire du potentiel repreneur ?

.....
.....
.....

Est-ce que l'objet et les modalités de la future cession ont été évoqués avec l'ensemble de votre famille ?

.....
.....
.....

Tutorat

Souhaitez-vous / seriez-vous prêt à être le paysan « tuteur » pour ce test ?

.....
.....
.....

Accepteriez vous qu'il y ait un autre agriculteur qui vienne assurer le tutorat du porteur de projet sur votre ferme ?

.....
.....
.....

Vis-à-vis de l'environnement local : jusqu'où êtes-vous prêt à accompagner le potentiel repreneur lors de son installation sur le territoire ?

.....
.....
.....

Envisagez-vous de l'entraide entre le porteur de projet et vous-même ? Du temps d'apprentissage ? Une banque de travail ? Tout en conservant l'autonomie du candidat ?

.....
.....
.....

Si non, pensez-vous à d'autres paysans aux alentours susceptibles d'être intéressés par cette démarche en fonction de la production ?

.....
.....
.....

Si oui, êtes-vous prêt à formaliser le cadre du test par une convention ? Prêt à être accompagné dans cette période de test ?

.....
.....

Temporalités

Dans quels délais envisagez-vous ce test ? Votre transmission ?

.....
.....
.....

Combien de temps êtes-vous prêt à laisser au porteur de projet pour se tester?

.....
.....
.....

Proposer au futur cédant de dessiner un ligne de temps avant sa retraite reprenant l'ensemble des étapes qui aboutiraient au transfert de l'activité (saisonnalité, adhésions CUMA...).



Profil

Profil du repreneur recherché : quelle installation voulez-vous favoriser sur votre exploitation ?

.....
.....
.....

Quelles priorités donneriez-vous si vous deviez choisir entre plusieurs repreneurs potentiels (sensibilités de conduite d'exploitation/pratiques culturelles, capacités à porter le financement la reprise, origines géographiques du repreneur...)?

.....
.....
.....

Est-ce que vous pouvez imaginer qu'un porteur de projet en test puisse avoir un système complètement différent du votre ?

.....
.....
.....

Connaissez-vous déjà un porteur de projet intéressé par ce lieu ?

.....
.....
.....

Spécificités du test d'activité

A votre avis, ce test présente-t-il des risques ? Y-a-il possibilité de faire machine arrière sans grandes difficultés ?

.....
.....
.....

Le porteur de projet pourra-t-il mener son test à sa façon (autonomie et grandeur réelle) ?

.....
.....
.....

Etes-vous bien conscient(e) du fait que, peut-être, le test d'activité n'aboutira pas à une reprise ?

.....
.....

Est-ce qu'il y a un avantage pour vous à proposer ce test pour faciliter la transmission de votre exploitation ?

.....
.....
.....

Quel est le niveau d'engagement attendu de chacun des acteurs (espace-test, porteur de projet...)?

.....
.....
.....

Votre projet de retraite

Où allez-vous habiter après la retraite ?

.....
.....
.....

Y'a-t-il des possibilités de création de logement sur la ferme (rénovation du bâti existant, construire sur la ferme, scinder la maison d'habitation...)?

.....
.....
.....

Qu'est-ce que vous envisagez de faire pendant votre retraite (aider sur l'exploitation, vous engager dans une association, continuer à vous impliquer dans le milieu agricole...)?

.....
.....
.....

Au niveau des démarches, qu'avez-vous réalisé pour le moment ?

- Calcul des cotisations pour la retraite (MSA) ?
- Renvoi de la DICAA (Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole) ?

- Inscription au RDI (Répertoire Départemental de l'Installation) ?
- Visite de la ferme par un conseiller SAFER?
- Transfert des droits à produire (DDAF) ?
- Centre de gestion / comptable ?
- Participation à une formation sur la transmission ?
- Autres

Questions spécifiques à destination des porteurs de projet intéressés par une reprise d'exploitation

Qu'attendez-vous de la reprise?

.....
.....
.....

Quelles sont vos motivations pour reprendre une ferme?

.....
.....
.....

Est-ce la relation avec le cédant et sa manière de conduire son outil de travail, ou est-ce seulement l'outil de production?

.....
.....
.....

Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la présence du cédant ?

.....
.....
.....

Quelles sont, pour vous, les limites financières acceptables pour valider la reprise?

.....
.....
.....

Avez-vous une contrainte de temps pour vous installer?

.....
.....
.....

Quelles sont ses conditions de réussite de test qui vous engagera à assumer la reprise de l'exploitation?

.....
.....
.....



Réalisé avec le soutien du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans le cadre de l'appel à projet national en faveur de la transmission des exploitations agricoles et de l'accompagnement des cédants.



Réalisé avec le soutien de la Fondation Daniel et Nina Carasso